

# Le droit de *savoir*

## Sommaire

- 2 Isidore de Séville  
Fermeture de la Poste
- 3 Les instituts au vert
- 4 - 5 Quelles fonctions  
pour l'Administrateur  
général ?
- L'université en fusion
- 6 Un train de décrets
- 7 Vos délégué-e-s  
à portée de la main
- 8 Faire des bulles,  
un jeu dangereux ?



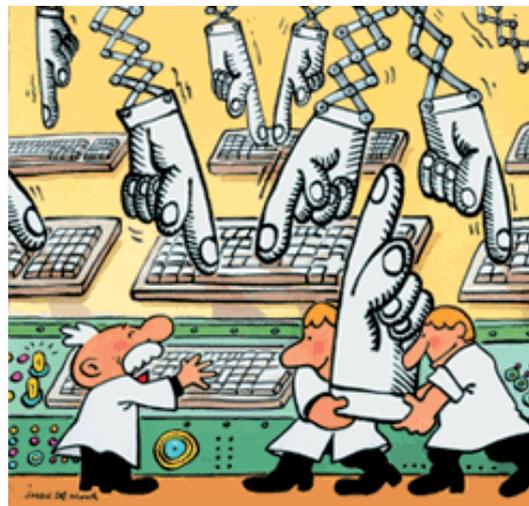
## Question du jour

*A-t-on la garantie que l'implantation d'une antenne de l'UCL - KUL à Pékin n'ait aucun impact sur l'accord UCL - Clemson University, notamment sur l'accès aux salles de réunion à l'avenue de Broqueville à Bruxelles ?*

## BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Le dépliant glissé dans les enveloppes de nos « fiches de rémunération » du mois de septembre 2008 ne pouvait mieux tomber pour nous rappeler, en ces temps de crise financière, que les vraies valeurs demeurent le meilleur investissement : être plutôt qu'avoir et bien plutôt que beaucoup !

Le « bien-être au travail » dépasse largement la notion traditionnelle de « sécurité et hygiène » et, il faut le souligner, prend aussi en compte la charge psychologique que peut occasionner le travail.



Parmi les ennemis du bien-être au travail, il y a celles et ceux qui entendent nous dicter leur drôle de loi : celle qui exige que nous dépassions sans cesse nos compétences, que nous en fassions toujours davantage, que nous tendions chaque jour un peu plus vers le « top »...

Pour atteindre les objectifs du plan de développement lorsqu'il évoquait le projet « d'une meilleure

*université, respectueuse des personnes et du développement d'un milieu de travail attractif et plus attachant », il faudra que cessent les interférences de certaines autorités qui court-circuitent au sein de divers services la ligne hiérarchique intermédiaire ; il faudra aussi que des responsables « intermédiaires » ne se comportent plus comme des mini-despotes, allant parfois jusqu'à nier les dispositions élémentaires du droit social ; il faudra enfin que des membres du personnel renoncent à se faire la*

*vie dure, entre eux, à travers des disputes mesquines ou des rivalités stériles.*

Le plan global de prévention établi par le Comité pour le Prévention et la Protection au Travail fixe les priorités pour les années 2008-2012.

Visitez : [www.uclouvain.be/cppt](http://www.uclouvain.be/cppt)

Pour être bien au travail, il y a encore bien du boulot !



## Instituts de recherche

Contre la politique du fait accompli !

Il faut bien convenir que, jusqu'à présent, la configuration des Instituts de Recherche ne brille pas d'une clarté particulièrement lumineuse. Il n'empêche que, dans cette période de mutation et d'incertitude, le flou ambiant n'est peut-être pas perdu pour tout le monde...

- "La Faculté dite de Gestion du bien-être" organise dans la hâte un cadastre de la description des tâches de son PAT, dans une visée « prospective », redéfinissant l'échiquier, alors que tout le monde, et le personnel en premier, nage en plein brouillard. Quel est le sens de cette démarche? S'agirait-il de couper l'herbe sous le pied à toute négociation ?

- L'Autorité nous informe à propos de la gouvernance et du rattachement du personnel dans le cadre du plan de développement : « *les Doyens actuels et les porte-parole des instituts sont en charge de la répartition et de la définition des postes* ». Ah bon ? Si les Doyens ont au moins l'avantage d'avoir été élus par leurs pairs, leur statut n'est-il pas obsolète dans un paysage institutionnel en redéfinition? Quant aux porte-parole des instituts, ils gagnent là un pouvoir d'influence considérable, sans être systématiquement légitimés largement.

- Une question reste préoccupante, lorsqu'il est question de la nouvelle UCL. Les partenaires de l'Académie Louvain ont-ils un quelconque intérêt à se plier à un périmètre de recherche défini unilatéralement par l'un d'entre eux ? Là encore, il conviendrait peut-être de se mettre à l'écoute, au risque de retours de manivelle non prévus.

La délégation syndicale rappelle instamment qu'une politique du fait accompli ne profitera à personne et qu'il convient de sonner l'heure du départ d'une véritable concertation démocratique.

## Isidore de Séville

Connaissez-vous Isidore ?

Le saint patron des informaticiens est Isidore de Séville, religieux espagnol du VII<sup>e</sup> siècle. Il a été choisi saint patron des informaticiens à cause de la structure, d'un ouvrage en 20 tomes nommé « les Étymologies », qui rappelle celle de certaines bases de données nommées les « tries », et préfigure les inventions futures du classement alphabétique, puis de la notion d'index. Isidore de Séville a été proposé en 2001, comme saint patron des informaticiens, des utilisateurs de l'informatique, de l'internet et des internautes.

C'est ainsi que les grandes bases de données ont pour objet de répondre aux questions : qui fait quoi, avec qui, quand et où ?

On devrait donc y retrouver toutes les informations souhaitées grâce à ces nouveaux logiciels de gestion très sophistiqués et qui prétendent nous simplifier le travail.

Mais est-ce le cas ? Demandez-le au logiciel « Adesoft » pour la gestion des horaires. Est-il si « soft » que cela ?

Saint Isidore de Séville, priez pour nous !

## Fermeture de la poste à LLN en juin 2009 ?

Pourquoi ? Parce que le contrat de gestion de La Poste prévoit que chaque commune ne dispose que d'un bureau de poste. Or à Ottignies-LLN, il y en a deux : un à Ottignies et l'autre à LLN (L'eussiez-vous cru ?).

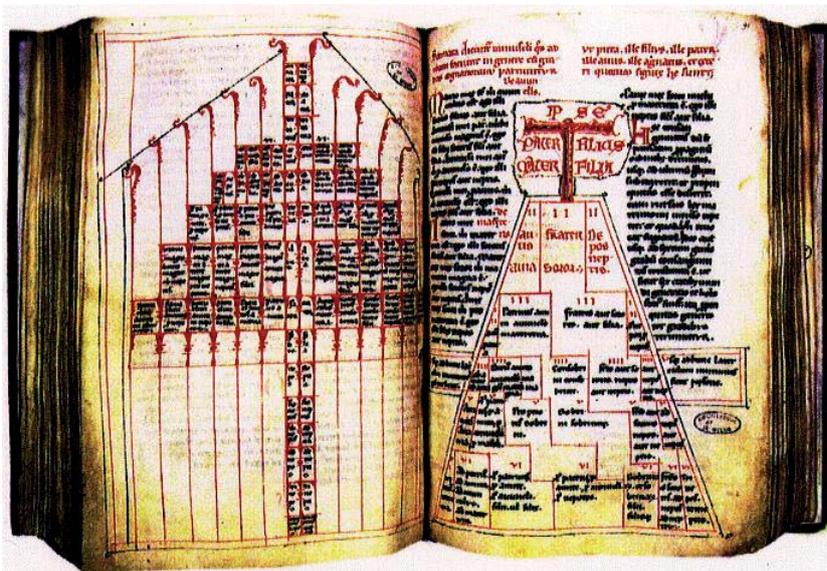
Qui dit fermeture d'un bureau, dit ouverture d'un Point poste, généralement dans une librairie ou une grande surface. Mais pour l'instant rien n'est annoncé car la Poste éprouverait des difficultés à trouver un intermédiaire, notamment en raison de la charge de travail que cela représenterait.

La Poste de Louvain-la-Neuve reçoit plus de 300 clients par jour et est le premier bureau de Wallonie pour les transferts d'argent. Louvain-la-Neuve est une ville piétonnière en pleine croissance avec 2500 logements en construction, une gare de RER qui va s'installer, une population étudiante considérable (dont une partie d'origine étrangère) et un parc industriel.

Alors, les autorités de la Ville, les autorités de l'UCL, le personnel de la poste, le personnel et les étudiants de l'UCL, tout le monde est d'accord : fermer La Poste de LLN est une absurdité.

Il faut donc l'empêcher !

A Woluwé aussi, le bureau de Poste est menacé de fermeture. Mais dans ce cas, il sera sans doute plus difficile d'obtenir son maintien.



Les Etymologiae de Saint Isidore

# LA GOUVERNANCE DES SECTEURS

## Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ?

L'approche de la fusion des universités de l'Académie Louvain en 2010 attire de plus en plus l'attention sur les modalités de direction et de gestion des secteurs, que ce soit au sein de l'UCL dans le cadre du désormais fameux plan de développement, ou de l'université fusionnée. Ces deux niveaux vont d'ailleurs à moyen terme se confondre.

Comme l'ont démontré les trois journées de réflexion tenues à l'initiative de RHUM à Profondval, fin septembre et début octobre, rassemblant pour chaque secteur les doyens et porte-paroles d'instituts, ainsi que les représentants de l'administration centrale, la gouvernance des secteurs est pour l'instant à géométrie variable.

**Le secteur des sciences de la santé** est le plus avancé dans la gestion différenciée entre enseignement et recherche, car il est demandeur de cette réforme. Il faut cependant signaler que ce secteur coïncide plus ou moins avec le périmètre de l'ancienne Faculté de médecine, ce qui facilite la mise en œuvre. **Le secteur des sciences exactes** est également en chemin dans sa réflexion sur la gouvernance sectorielle, et son articulation avec les trois Facultés et les six instituts en voie de création. Par contre, **le secteur des sciences humaines** n'est nulle part dans la mise en œuvre de la gouvernance sectorielle, supposée être en place

pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'installation du secteur est en effet un préalable indispensable à la création des instituts de recherche.

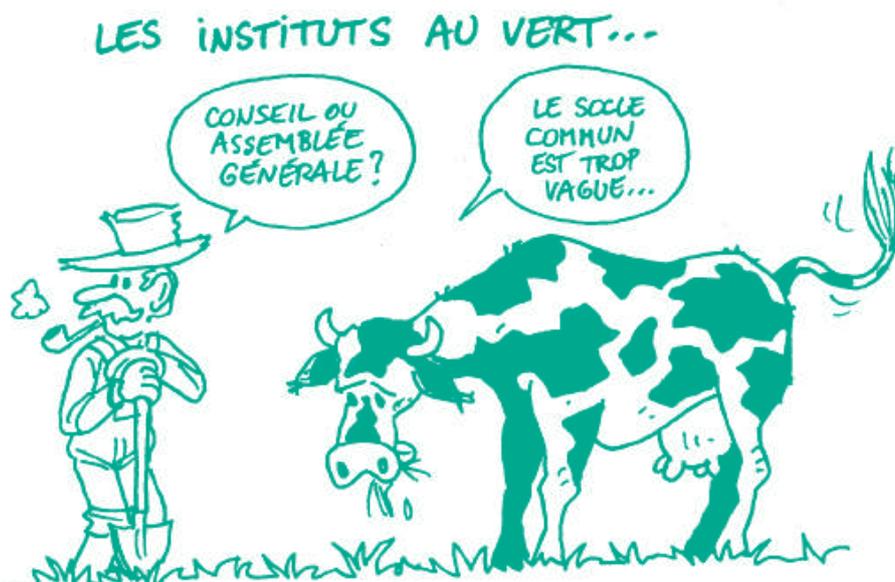
Les compétences à accorder aux secteurs restent floues, car cette question est également directement liée à la fusion en 2010. Trois coordinateurs, ou facilitateurs, ont reçu un mandat pour la période allant de septembre 2008 à août 2009 avec l'objectif de faire des propositions en matière de gestion et direction du secteur. Le secteur semble être le meilleur endroit pour assurer la coordination entre

assemblée plénière du secteur est prévue, mais son rôle serait purement consultatif. Le secteur doit servir d'interface structurée avec l'administration centrale. Le fonctionnement du secteur nécessite l'affectation de ressources administratives au niveau sectoriel. C'est également au niveau des secteurs qu'il est envisagé de créer des commissions pour la gestion des carrières. Le danger existe d'une différenciation de la politique du personnel entre les secteurs.

Rappelons que, dans l'esprit de la gouvernance de la nouvelle université qui serait mise en place en septembre 2010, les Facultés et les instituts de recherche des cinq sites seraient rattachés directement au secteur. Le conseil sectoriel serait présidé par le vice-recteur du secteur. Le conseil sectoriel, par délégation du

Conseil d'administration, aurait des compétences décisionnelles en matière de stratégie de recherche des instituts affiliés, de coordination de l'offre d'enseignement, et d'affectation du cadre à proposer au Comité de direction.

Les modalités de gouvernance du secteur apparaissent dès lors aujourd'hui comme une problématique essentielle en termes de démocratie interne, de gestion du personnel, et de coordination entre l'enseignement et la recherche, que ce soit au sein de l'UCL ou dans le cadre de l'université fusionnée.



enseignement et recherche, c'est-à-dire entre les futurs instituts de recherche et les Facultés. D'autant plus qu'il est question de leur confier la tâche de la répartition des ressources budgétaires et du personnel (notamment le PST) entre les Facultés et instituts. Il est question de créer deux conseils sectoriels, l'un pour la recherche, l'autre pour l'enseignement, chapeautés par un conseil de coordination sectoriel. Le conseil sectoriel serait composé des doyens, des présidents d'instituts, de représentants des corps et de délégués étudiants. En médecine et en sciences, une



# Quelles responsabilités



## Désignation et fonctions de l'Administrateur général

Suite à la demande d'avis sur la scission de la fonction d'Administrateur, la délégation CNE au Conseil d'entreprise a donné son point de vue. Dans l'absolu, l'attribution des responsabilités de la politique du personnel, d'une part, et des finances, d'autre part, à des membres différents de la direction de l'université peut avoir du sens. Encore faudrait-il l'explicitier pour

qu'il y ait adhésion. La proposition devrait aussi s'accompagner d'une modalité d'élection du responsable à la politique du personnel. La délégation CNE demande la mise sur pied d'une commission similaire à celle qui a été installée pour la désignation du Recteur, en y ajoutant une représentation spécifique de la délégation du personnel au Conseil d'entreprise.

Quelques réactions de membres du personnel à cette position :

## L'UNIVERSITÉ

Le 2 octobre s'est tenue aux Facultés Notre-dame de la Paix à Namur une réunion commune des Conseils d'entreprise des quatre universités appelées à fusionner en 2010. Il s'agissait pour les autorités académiques de présenter l'état de réflexion du projet de gouvernance de la nouvelle université, à propos duquel un avis préalable est demandé aux quatre Conseils d'entreprise.

La gouvernance de la nouvelle université implique la création de nouveaux organes décisionnels et consultatifs communs, qu'il faut prendre au conditionnel pour l'instant.

Le projet prévoit deux organes uniques de décision : le Conseil d'administration et le Comité de direction. **Le Conseil d'administration** définit la stratégie de l'université, arrête les budgets, décide du cadre organique et de l'emploi, nomme une partie du Comité de direction et nomme sur proposition du Recteur les personnels académique et scientifique, ainsi que le PAT de niveau 1. Le Conseil compterait 25 membres : 10 membres du Comité de direction, le Recteur, 6 membres externes (dont le Président du CA), 5 étudiants, 2 délégués du gouvernement (sans droit de vote) et 1 représentant élude chaque ca-

tégorie de personnel (académique, scientifique, PAT).

**Le Comité de direction**, présidé par le Recteur, aurait une fonction de gestion courante de l'université. Le Recteur assumerait à la fois la direction générale de la communauté universitaire et la représentation envers le monde extérieur. Il serait assisté dans sa tâche par les membres du Comité de direction, parmi lesquels figurent 5 vice-recteurs de site (élus par chaque site), 4 vice-recteurs (désignés sur avis du Sénat académique) et 1 administrateur général. Les 5 vice-recteurs de site cumuleraient leur fonction avec une compétence transversale (principe de la double casquette) de gestion d'un secteur (sciences humaines, sciences exactes ou sciences de la santé ; affaires étudiantes). Les 4 vice-recteurs seraient en charge de la recherche, de l'enseignement, des relations internationales et des ressources humaines. Enfin, l'administrateur général, de carrière, serait en charge des affaires financières et de la gestion immobilière de l'ensemble des 5 sites universitaires. Par rapport à la situation actuelle prévalant à l'UCL, la gestion du personnel ne serait donc plus confiée à un administrateur général, mais à un vice-recteur.

Pour éviter des conflits de compétence entre membres du Comité de direction, ce système décisionnel présuppose une coopération étroite entre vice-recteurs :

- les vice-recteurs de secteur ont pour compétence la recherche et la coordination de l'offre d'enseignement pour leur secteur ;
- les vice-recteurs de sites sont en charge de l'offre d'enseignement de site et les services de proximité ;
- les vice-recteurs à la recherche et à l'enseignement doivent s'attacher à la gestion intégrée de l'ensemble.

Le schéma de gouvernance de la nouvelle université prévoit également trois organes consultatifs : le Sénat académique, le Conseil consultatif Université-société, et le Conseil Université-Eglise.

**Le Sénat académique** donne des avis sur la stratégie de l'université, la politique scientifique, la nomination des membres externes du CA, la nomination et les compétences des membres du Comité de direction, le règlement ordinaire, et sur les budgets. Il serait composé des membres du Comité de direction (11), des représentants des doyens de Faculté et des directeurs d'instituts (14), des représentants

# pour l'Administrateur général ?

« Cette idée qui circule depuis un certain temps est tout simplement inacceptable. Je sais ce que représente la (bonne) gestion des académiques et je ne vois vraiment pas comment une seule personne pourrait gérer l'ensemble du personnel. Les problématiques sont différentes et demande une attention et une disponibilité qui ne peut pas humainement se concentrer sur une seule et même personne. »

« Je ne peux qu'être d'accord

avec cet avis ! Une commission serait une bonne alternative avant de prendre une décision. »

« Faut-il vraiment scinder les deux fonctions ? Si on doit le faire, la solution proposée ici est bonne. »

« Ce modèle un peu calqué sur l'entreprise privée. Est-il valable sans passer par un examen attentif des fonctions, du mode de gestion du personnel, des différences entre les membres du personnel ? »

« D'habitude, je ne réponds pas parce que je suis d'accord et que je n'ai rien à ajouter, mais ça vaut la peine de le dire. »

Le texte de l'avis de la délégation CNE du personnel sur la désignation et les fonctions de l'administrateur général se trouve sur le site de la délégation <[www.desy.ucl.ac.be](http://www.desy.ucl.ac.be)> ainsi que les nombreuses réactions transmises par des membres du personnel.

## EN FUSION

étudiants (9) et des représentants des corps (9).

**Le Conseil consultatif** serait un lieu de dialogue entre l'UCL et la société (sur le plan politique, économique, social et culturel), au niveau national et international. Il serait composé de 25 membres nommés par le CA.

**Le Conseil Université-Eglise** serait une nouvelle instance se substituant au Pouvoir organisateur, qui disparaîtrait. Il serait composé de l'Archevêque, des évêques francophones, du Provincial des Jésuites, du président du CA, du Recteur et des vice-recteurs de site. Il aurait pour fonction d'assurer le dialogue entre l'Eglise et l'université.

Le schéma présenté à Namur n'intègre pas dans la gouvernance globale le Conseil d'entreprise ni le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT), qui sont pourtant des instances légales de concertation sociale ! Bravo au consultant du Boston Consulting Group - formé à l'UCL ! - pour un tel oubli !

La question de la démocratie interne reste ouverte : le Recteur doit être élu et non pas désigné, de même que les vices-recteurs.

Ce schéma général laisse l'impression d'une plus grande cen-

tralisation, aux mains du conseil d'administration et du comité de direction, ayant des compétences transversales pour l'ensemble des sites. La décentralisation s'effectuerait au niveau du Conseil de secteur, présidé par le vice-recteur de secteur, et du Conseil de site, présidé par le vice-recteur de site. Dans un premier temps, les Facultés, dirigées par un doyen, conserveront leur rôle actuel d'enseignement localisé sur un site. Cela signifie que la nouvelle université se retrouverait avec plusieurs Facultés de Droit, de Sciences économiques, de Sciences, etc... Une fusion des Facultés n'est pas prévue à court terme. Dans le schéma de gouvernance présenté, il n'est d'ailleurs nulle part prévu une instance de concertation interfacultaire entre les doyens et les Facultés d'une même discipline. Par contre, les instituts et centres de recherche pourront rapidement s'étendre sur plusieurs secteurs et plusieurs sites. Un académique ou un scientifique pourrait être attaché à deux instituts.

Au niveau de la planification de la fusion de l'université, les décisions sur la gouvernance de la nouvelle université sont attendues d'ici la fin de l'année 2008, ce qui suppose un avis préalable des Conseils d'entreprise.

Le choix du nouveau Recteur et du Comité de direction serait prévu pour le printemps 2010, de manière à assurer la rentrée universitaire de septembre 2010 dans le cadre de la nouvelle université.

Les délégations syndicales seront surtout attentives à la démocratie interne, aux statuts du personnel, au maintien du volume de l'emploi, à la définition des nouvelles fonctions dans le respect des personnes, et, bien évidemment, au maintien des acquis et à l'amélioration des droits.



Une question : pourquoi ne pas constituer la nouvelle université selon les structures d'une ASBL, avec une assemblée générale et un conseil d'administration ? Hormis les sociétés coopératives, on n'a pas fait mieux en matière de démocratie ! Pourquoi dès lors ne pas maintenir ce qui existe déjà dans trois universités sur quatre ?



## DES DÉCRETS, DES DÉCRETS, ENCORE DES DÉCRETS

*En abondance ces derniers mois, les projets de décrets sur l'enseignement supérieur se suivent au parlement de la Communauté française (et en Région Wallonne en ce qui concerne la recherche appliquée). On peut parler de véritable « train »! Voyez plutôt :*

**A. Projet de décret portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique à propos du FRIA** (Fonds de formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture).

Ce projet de décret pérennise l'augmentation de la dotation au FRIA (+ 2.000.000 d'euros). Il permet l'accès aux bourses du FRIA aux porteurs du titre de Master instauré par le décret de Bologne de 2004 ; il accorde une augmentation du montant de la bourse aux boursiers détenteurs d'un doctorat (à partir du mois qui suit l'obtention du titre de docteur) ; il assure aux boursiers obtenant leur doctorat de pouvoir poursuivre leur bourse jusqu'au bout des 4 ans afin de valoriser les résultats de leur doctorat.

**B. Projet de décret démocratisant l'Enseignement supérieur, oeuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement.**

La plupart des mesures proposées dans ce projet de décret sont destinées aux Hautes Ecoles.

La troisième partie met en place l'Observatoire de l'Enseignement supérieur. Cet organisme public est chargé de 8 missions dont les principales sont : centraliser l'ensemble du processus de récolte statistique dans l'Enseignement supérieur, assurer un monitoring de notre Enseignement supérieur et produire des outils d'analyse, établir des rapports scientifiques sur l'évolution de la population étudiante, mettre en évidence des indicateurs (dont par exemple, les taux de réussite ou encore de

désaffection de certaines filières). Ce sont des éléments essentiels pour mesurer le développement de la qualité dans le secteur de l'enseignement supérieur et pour piloter le système éducatif.

**C. Projet de décret portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur.**

Tout en renforçant les grands principes du décret de 2002 qui a créé l'Agence d'évaluation de la qualité, le présent projet de décret met tout en œuvre pour que l'agence puisse se faire reconnaître au niveau européen. Cet objectif oblige de mettre l'accent sur les points suivants :

- L'efficacité : la mission de l'Agence est recentrée sur l'évaluation des programmes de base ; elle établit un calendrier et une périodicité d'évaluation ; une liste des indicateurs qui balisent le processus d'évaluation est établie par l'Agence ; un bureau est créé.

- La transparence : le processus d'évaluation doit aboutir à la publication de celle-ci. Sur proposition de l'Agence, le gouvernement décidera de la liste des informations à publier.

- Autonomie : pour assurer l'autonomie de l'Agence qualité, le décret en fait un service à gestion séparée.

- L'auto-évaluation : l'agence devra se soumettre à un examen externe cyclique.

L'agence est dotée de moyens financiers et en personnel nécessaires pour assurer une évaluation décennale de chaque programme.

**D. Un avant-projet de décret** comprenant 3 volets :

- il vise à intégrer la Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux au sein de l'Université de Liège.

L'Université de Liège et la Fa-

culté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux sont deux institutions universitaires organisées par la Communauté française. Leurs rôles sont totalement complémentaires.

À cette fin, le présent décret crée un organe chargé de l'enseignement, de la recherche et des services à la Communauté qui, au sein de l'ULg, reprendra la charge précédemment assurée par la Faculté de Gembloux.

Le degré d'autonomie, la gestion budgétaire, la composition du comité de direction, la visibilité laissée à l'organe nouveau, les modalités de gestion du personnel, etc. seront laissés à l'appréciation des parties qui devront conclure une convention avant le 31 décembre 2008. Cette convention sera approuvée par le Gouvernement.

- L'avant-projet de décret vise aussi à créer une nouvelle institution à Mons à partir de l'Université de Mons-Hainaut (UMH) et de la Faculté polytechnique de Mons (FPMs). La nouvelle institution comptera un total d'environ 4500 étudiants.

Ce projet introduit également plus de cohérence dans l'offre d'enseignement supérieur. À cette fin, il est prévu de restructurer non seulement les habilitations des deux institutions montoises s'intégrant à la nouvelle Université de Mons mais aussi de créer diverses habilitations pour d'autres institutions universitaires.

- Cet avant-projet de décret vise enfin à refinancer les Universités (30 M€ supplémentaires pour les Universités sur 8 ans). Les enquêtes internationales montrent que le financement de l'enseignement supérieur par la Communauté française est inférieur à la moyenne des pays de l'Union européenne. Le Gouvernement entend donc combler cet écart en prévoyant, à partir de 2010, un refinancement de 30 M€ en 8 ans (7 x 4 M€ + 2M€ la huitième année).



# VOS DÉLÉGUÉ-E-S À PORTÉE DE LA MAIN...

## Délégation syndicale CNE du personnel de l'UCL (2008-2012)

Georges BASTIN	Professeur	INMA	8038
Pierre BAUDEWYNS	Assistant	SPRI	4177
Christelle CHABOT	Assistante sociale	AIDE	2002
Nancy CLAUSE	Responsable de quartier	LOGE	2199
Félix COUDER	Conseiller en prévention	SERP	8732
Luc COURTOIS	Professeur	CONT	4906
Claire DAMIEN	Secrétaire	AIDE	3641
Matthieu DE NANTEUIL-MIRIBEL	Professeur	IAG/REHU	8514
Pierre de SAINT-GEORGES	Professeur	FOPES/COMU	3930
Valérie DELPORTE	Secrétaire	CONT/ADAE	4907 8339
Christine DEWAELE	Secrétaire	DIC	8065
Denis DOCHAIN	Professeur	INMA	2378
Jacques GILLARDIN	Conseiller pédagogique	FOPA	2606
Thierry GROSBOIS	Délégué syndical	DESY	2602
Marie-Agnès GUEUNING	Laborantine	HORM	77+7487
Christian HENDRICK	Technicien	NEFY	77+5527
Etienne HUENS	Informaticien	INMA	2385
Nathalie KRUYTS	Conseillère pédagogique & APH	IPM	8930
Jacques LAFFINEUR	Chercheur & conseiller aux études	OBLI	8610
Paul LEBRUN	Technicien	GTPL	8989
Philippe LEFEVRE	Professeur	INMA	2382
Sylvie MALLENTJER	Secrétaire	SFLT	3156
Victor MENDEZ VILLEGAS	Maître de langue	ILV/ISP	4823
Agnès NAMUROIS	Déléguée permanente	DESY	2602
Jos PALANGE	Délégué permanent	DESY	2602
Brigitte PELSMAEKERS	Gestionnaire	SPSP	4079
Thomas PERILLEUX	Professeur	REHU	8511
Pierre-Luc PLASMAN	Boursier UCL	CONT	8553
Hervé POURTOIS	Professeur	ORFI	8119
Hubert ROLAND	Chercheur qualifié FNRS	LICG	4961
Christel ROSSILLON	Gestionnaire	SDRT	8603
Pierre TILLY	Chargé de recherche	EURO/OPES	4802
Bernard TONDEUR	Informaticien	SIMO/IAG	8410
Françoise VAN DE MEERSSCHE	Personnel d'entretien	GPLO	9235
Danielle VAN GRUNDERBEECK	Informaticienne	SISC	2558
Françoise VAN HAEPEREN	Professeur	ANTI	4909
David VANDERBURGH	Professeur	ARCH	8120
Thierry WALOT	Chargé de mission	ECOL	3089

## Délégation CNE du personnel de l'UCL au Conseil d'entreprise (2008-2012)

### Collège jeunes

Julien DUFOUR	Boursier UCL	CONT	4447
Olivier TONGLET	Informaticien	ARCV	4884
Jacqueline TRAVERSA	Assistante de recherche	PSED	2680

### Collège employés

Valérie DELPORTE	Secrétaire	CONT/ADAE	4907 8339
Nadine GELINNE	Secrétaire	EURO	8488
Isabelle HENNAU	Secrétaire	POLS	4131
Boris MAROUTAEFF	Informaticien	SICM	4962
Charlotte MBELU-MUKWANGA	Gestionnaire des dépenses	GDEP	8217
Anita MISEUR	Personnel d'entretien	LOGE	2186
Jos PALANGE	Délégué permanent	DESY	2602
Rudolphe SPREUTEL	Technicien	BANI	3405

### Collège cadres

Georges BASTIN	Professeur	INMA	8038
Pierre BAUDEWYNS	Assistant	SPRI	4177
Mylène BAUM-BOTBOL	Professeur	EBIM	77+4332
Marie-Thérèse COENEN	Conseillère à la formation	FOPES	3569
Luc COURTOIS	Professeur	CONT	4906
Matthieu DE NANTEUIL-MIRIBEL	Professeur	IAG/POLS	8514
Ghislaine DECLEVE	Directrice	BMD	5051
Michèle GARANT	Professeur & Présidente	IPM	2317
Jean-Pierre GERARD	Secrétaire de rédaction	HECC	4588
Joseph GODEAU	Directeur administratif	IUFC/OPES TRAV	3916
Thierry GROSBOIS	Détaché	DESY	2602
Jean-Claude GUYOT	Coordinateur pédagogique	COMU	4602
Jacques LEGA	Professeur	PAMO	3210
Jean-Pierre LEMAITRE	Informaticien	ECON/IRES	3982
Catherine LETOCART	Secrétaire administrative	SPED	4041
Christine MACHIELS	Aspirante FNRS	CHDJ	4174
Agnès NAMUROIS	Déléguée permanente	DESY	2602
Laetitia SIMAR	Attachée	ADRE	2922
Annick SONK	Maître de langues	ILV	4533
Pierre TILLY	Chargé de recherche	EURO/OPES	4802
Pierre-Paul VAN GEHUCHTEN	Professeur	DESO	4761
Françoise VAN HAEPEREN	Professeur	ANTI	4909

## Délégation CNE du personnel de l'UCL au Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (2008-2012)

### Collège jeunes

Julien DUFOUR	Boursier UCL	CONT	4447
Bérengère GUERRIAT	Chercheuse	FYSA	9466
Olivier TONGLET	Informaticien	ARCV	4884

### Collège employés

Jovino CAMBON	Chef d'atelier	PRM	2519
Baptiste CAMPION	Assistant	RECO	2806
Pierre DEFRAANCE	Professeur	PAMO	3348
Philippe DEGAND	Coordinateur mobilité	SPER	2654
Nicole DEVILEZ	Technicienne didactique	CHIM	4896
Christine DEWAELE	Secrétaire	DIC	8065
Denis DOCHAIN	Professeur	INMA	2378
Nadine FRASELLE	Chercheuse qualifiée	MARK	3527
Pascal FRISQUE	Informaticien	SIMO	2628
Marianne GERMEN	Personnel de salle	SRU	77+4229

Christian HENDRICK	Technicien	NEFY	5527
Yves HERGOT	Technicien	ATEL	9343
Ruth KALF	Bibliothécaire - documentaliste	BST	2247
Rose-Anne KEYEUX	Bibliothécaire - documentaliste	BGSH	4289
Astrid LEDUC	Gestionnaire logist. & comptable	MEMA	2350
Sylvie MALLENTJER	Secrétaire	SFLT	3156
Taieb MASSAOUDI	Animalier	NEFY	77+5527
Agnès NAMUROIS	Déléguée permanente	DESY	2602
Alain NINANE	Informaticien	SICM	4586
Jos PALANGE	Délégué permanent	DESY	2602
Anne RENSON	Informaticienne	SICM	2608
Christel ROSSILLON	Gestionnaire	SDRT	8603
Pascal STEYNS	Responsable de la formation	RHUM	9154
Myriam TEMPERE	Employée administrative	RHUM	2130
Françoise VAN DE MEERSSCHE	Personnel d'entretien	GPLO	9235
Jean-Pascal VAN YPERSELE	Professeur	ASTR	3296

Adresse e-mail = [prenom.nom@uclouvain.be](mailto:prenom.nom@uclouvain.be)

Téléphone : pour Bruxelles, formez le 77 + extension  
pour Louvain-la-Neuve, formez le 49 + extension



Le Droit de Savoir est une publication de la délégation CNE (Centrale Nationale des Employés) du personnel Permanence de la CNE-UCL à LLN Bâtiment Kellner · Local D-113 Croix du Sud, 3 · Parking 20 1348 Louvain-La-Neuve  
 Tél.: 010/47.26.02 - Fax : 010/47.25.76  
 Permanence de la CNE-UCL à Woluwé Centre Faculté · Niveau -1 Venelle de l'Oiseau Bleu 1200 Bruxelles  
 Tél.: 02/764.50.99 de 12h30 à 13h30  
 Courriel : Agnes.Namurois@uclouvain.be Jos.Palange@uclouvain.be

## FAIRE DES BULLES, UN JEU DANGEREUX ?

La toute jeune Marie était très appliquée en soufflant sur un cercle de métal qui surmontait une petite boîte cylindrique. Et des bulles au reflet bleuâtre s'envolaient en lumineuses sarabandes vers un doux soleil d'automne. Marie était heureuse et je l'étais aussi en voyant son plaisir! Hélas s'il y a d'inoffensives bulles de savon, il y a aussi de redoutables bulles financières.

### Explication.

Aux Etats-Unis, les banques ont massivement consenti à de modestes citoyens des prêts hypothécaires pour acquérir leur maison. Elles ne se sont pas souciées sérieusement de la capacité des emprunteurs à rembourser leur dette sous prétexte que celle-ci était garantie par une hypothèque. Et puis ces banques prêteuses ont vendu leurs créances à d'autres banques qui, elles-mêmes, ont revendu les dites créances à d'autres banques, en Amérique et dans le monde, chacune prélevant son bénéfice au passage, et ainsi de suite à l'abri de montages opaques. Voilà à peu près comment s'est développée une gigantesque construction financière en décrochage de la réalité : c'est la bulle, l'énorme bulle qui a piteusement fait "pschitt"... Pourquoi?

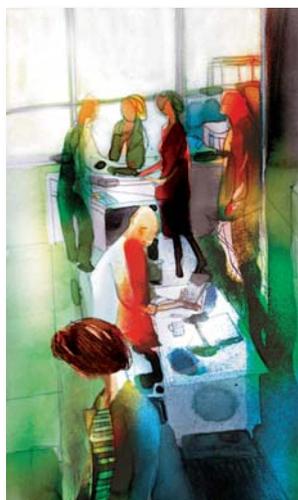
Parce que beaucoup de propriétaires des maisons hypothéquées n'ont pu faire face aux échéances. Les habi-

tations furent vendues à perte. Les banques imprudemment prêteuses n'ont pu récupérer toute leur mise et, par conséquent, n'ont pu honorer leurs obligations vis-à-vis des autres banques. Comme des dominos qui tombent les uns après les autres. Les conséquences sont connues: des milliers d'Américains sont expulsés de leur habitation. Des grosses banques tombent en faillite aux Etats-Unis et causent de lourdes pertes à leurs consoeurs, chez nous comme partout dans le monde. Ceux qui ont placé leur épargne en actions trinquent. Bien trop tardivement, les autorités de contrôle se réveillent. Pour "sauver les meubles", le Trésor américain, aux frais des contribuables, et les Banques Centrales d'Europe injectent des milliards dans le circuit.

Mais la confiance est ébranlée. Les experts qui excellent, après coup, dans leurs explications de la crise nous annoncent maintenant qu'il faut s'attendre à une augmentation du chômage dans les prochains mois. Entre-temps, les imprudents "hauts gradés" de la finance ont été "déchargés de leurs responsabilités" en empochant de très copieuses indemnités de départ!

**Moralité:** Faire des bulles est un jeu sérieux qui ne peut être confié qu'aux enfants.

*Extrait du Journal « En marche », du 2 octobre 2008*



### Bulletin d'affiliation

A renvoyer à la CNE-UCL



Réservé à l'administration  
Centrale (nom, code)

Matricule

NOM et PRENOM (pour les femmes mariées, inscrire le nom de jeune fille) Homme/Femme\*

Rue

N°

App.

Boîte

Code postal

Localité

Nat.

Téléphone

Date de naissance

N° registre national

N° compte

Temps de travail : .....

Membre depuis le ..... Vient de .....

Date ..... / ..... / ..... Signature .....

\* Biffer les mentions inutiles

Afin que nous puissions vous servir le plus rapidement possible, vos données personnelles sont traitées et conservées sur ordinateur. Si vous souhaitez plus d'information sur la manière dont ces données sont protégées, consultez la brochure de la CSC relative à la protection de la vie privée.

### Cotisations mensuelles au 1/10/2008

Membres actifs

Ordinaires temps plein ..... 14,64

Cadres ..... 14,64

Mi-temps ..... 10,67